



**UNATO**  
Le tourisme  
au service des hommes et des territoires

**ARTES**  
Découverte et Vacances  
[www.artes.asso.fr](http://www.artes.asso.fr)

# **appel à candidatures en direction des artistes de tous les domaines d'expression artistique**

## **mission d'appui artistique (Mi.A.A.)**

**village-vacances  
Cap d'Opale  
Ambleteuse**

**Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère  
de la culture et de la communication et le ministère chargé du tourisme**

**la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),  
l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts-de-France (UNAT),  
l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES),**

**lancent un**

**appel à candidatures en direction des artistes  
de tous les domaines d'expression artistique**

**en vue  
d'une résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.)**

**prenant place au sein du village-vacances  
Cap d'Opale à Ambleteuse,  
dans le Pas-de-Calais**

## *ÉLÉMENTS DE CONTEXTE*

la région Hauts-de-France a été retenue avec trois autres régions afin d'expérimenter des partenariats en faveur des vacanciers reposant sur une articulation organisée entre tourisme social et faits artistiques et culturels.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour. Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit du village-vacances le **Cap d'Opale**, situé à Ambleteuse dans le département du Pas-de Calais. Cet établissement étant géré par l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES).

Cette forme est la résidence-**mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Elle ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en un village-vacances, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, etc )

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au Cap d'Opale qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (de quelques jours à deux semaines). C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une Mi.A.A..

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse dans une équipe professionnelle, d'une autre présence professionnelle, très différente et rare, apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est ce à quoi s'engage le village-vacances le Cap d'Opale et ses équipes.

Si vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article146>

## *MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT*

Il s'agit donc, **pour un artiste**, au cours d'une période d'un seul tenant allant du **15 juillet au 30 septembre 2017** de résider au Cap d'Opale et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil des vacanciers venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui les animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Si aucune thématique n'est imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence-Mi.A.A., ceux-ci suggèrent, sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une. Une thématique qui mette en évidence l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire qui peut se rattacher aux vacances, à un village-vacances en particulier.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à venir résider accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive au sein de Cap d'Opale et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

## *CONDITIONS*

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).

En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour les deux mois et demi, 11 000 euros, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur)

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi généralement le plus approprié est le régime général.

L'artiste retenu bénéficiera, à titre gracieux, d'un hébergement au sein du Cap d'Opale. Ses repas seront également pris en charge. Ainsi qu'un voyage aller-retour de son lieu d'habitation à Cap d'Opale.

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures.

Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) et l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES),

## *POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE*

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et en séjour à Cap d'Opale. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante :

**[pascal.sarpaux@artes.asso.fr](mailto:pascal.sarpaux@artes.asso.fr)**

Cet ensemble comprend:

- 1- Un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
- 2- un CV ;
- 3- un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence-Mi.A.A. ;
- 4- une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer pour le **18 juin 2017**, dernier délai.

## *ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE-RÉSIDENT RETENU*

un jury composé de représentants

- de la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-calais (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ( UNAT),
- de l'association régionale pour le tourisme éducatif et social ( ARTES)

se réunira au cours de la quatrième semaine du mois de juin 2017 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, le **3 juillet 2017**

## *POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES*

peut être contacté :

Monsieur Pascal SARPAUX  
03.28.04.54.54

## *ET POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE*

avec l' UNAT :

**<https://www.unat.asso.fr/unat>**

avec ARTES :

**<http://www.artes.asso.fr/>**

avec la DRAC Hauts de France

**<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>**

et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France

**<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>**